



Fédération Française  
de Spéléologie



## Rapport d'activités du SSF – Année 2022

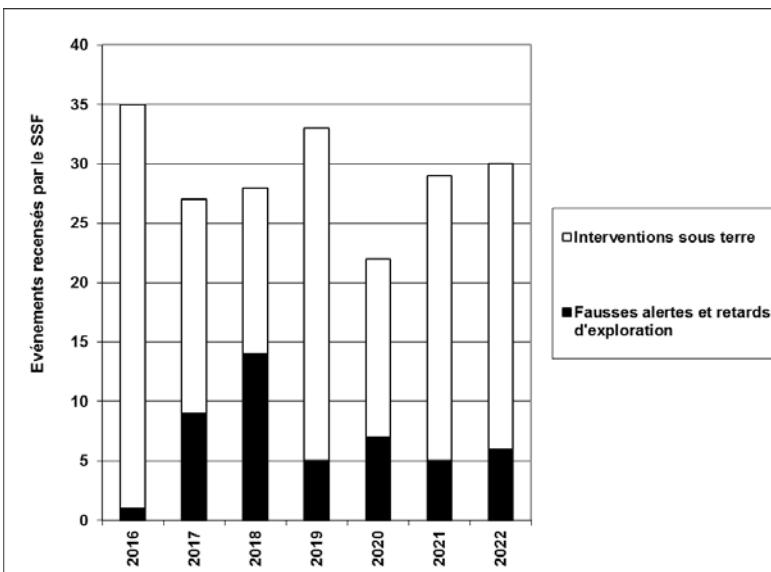
Jean-Michel SALMON (Président adjoint du SSF, CTN)

### ACCIDENTOLOGIE 2022

L'année 2022 se caractérise par :

- Un nombre d'événements souterrains (accidents et incidents) qui se stabilise toujours autour d'une trentaine d'évènements annuels en moyenne sur les dix dernières années.
- Une diminution des déclenchements pour fausses alertes, égarements et retards d'exploration.
- Une stabilisation du nombre de personnes secourues (autour d'une trentaine).

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Événements recensés au niveau national</b>	35	27	28	33	22	29	30
<b>dont fausses alertes et extérieurs</b>	1	9	14	5	7	5	6
<b>dont Interventions sous terre</b>	34	18	13	22	16	24	24
<b>dont retards et égarements sous terre</b>	31	3	4	9	12	7	7
<b>dont interventions et déclenchements SSF</b>	21	20	18	22	16	19	11
<b>dont opérations sous réquisition judiciaire</b>	3	2	4	4	5	6	4
<b>dont interventions autres corps constitués</b>	11	5	6	7	6	6	15
<b>Autosecours (connus)</b>	12	10	0	10	5	4	14
<b>Nombre de personnes secourues</b>	46	25	18	33	21	37	32

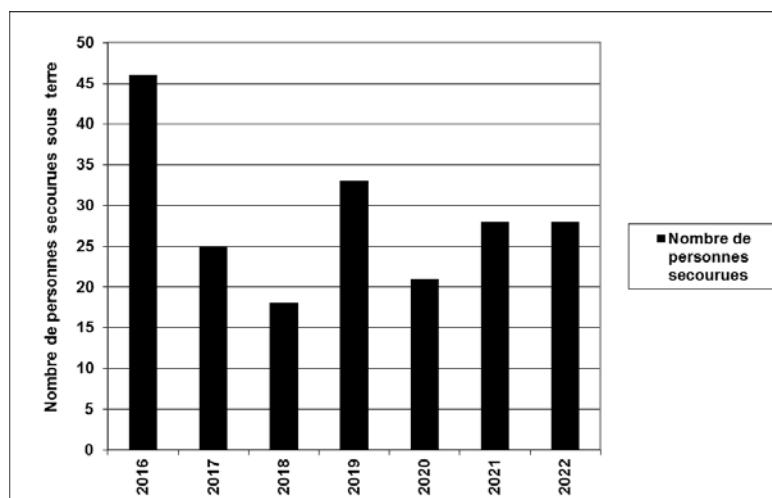


### Spéléo Secours Français

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les ministères chargés des Sports (agrément sport), de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (agrément Jeunesse et Éducation populaire), de l'Intérieur (agrément Sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

- Le nombre de personnes secourues sous terre est de vingt-huit personnes en 2022 : six spéléologues fédérés, neuf spéléologues non fédérés et treize non spéléologues, ce qui renforce une fois de plus la notion de mission de service public assurée par le SSF dans le domaine souterrain.



#### Particularités des opérations de secours 2022 :

- Sur l'année 2022, on dénombre huit blessés et sept décès. Les cas de décès concernent deux spéléologues décédés par arrêt cardiaque sous terre (un fédéré et un non fédéré), une Brevetée d'État fédérée décédée par noyade en condition de crue lors d'un encadrement, et le décès d'un spéléo-plongeur non fédéré vraisemblablement sur malaise. Les autres cas concernent le suicide d'un octogénaire dans une grotte, la chute dans un puits d'un ouvrier d'une entreprise de BTP lors de travaux de réfection, le décès d'un homme dans une marnière par intoxication au monoxyde de carbone.

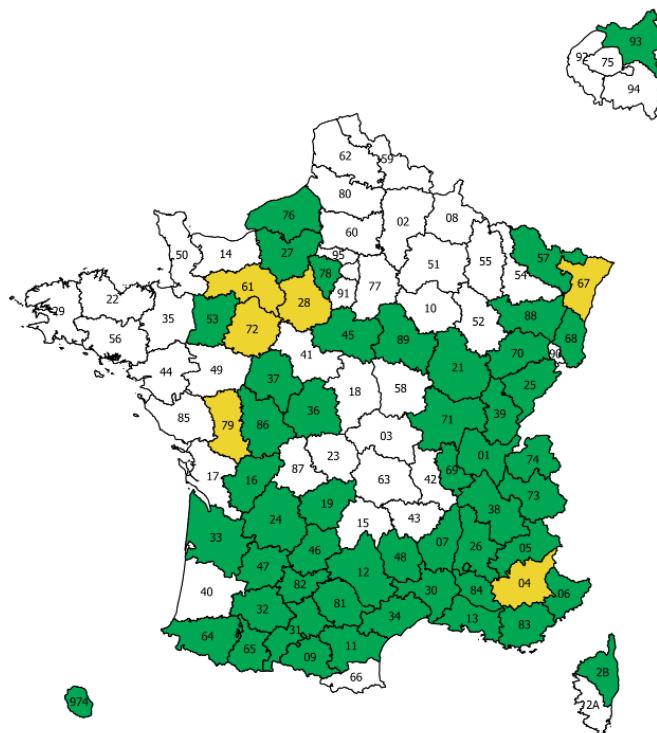
Répartition 2022 par types d'évènements (28 victimes)						
Blessures	Retards/Égarements	Coincement	Autre	Crue	Accidents de plongée	Opérations sous réquisition judiciaire
11	7	1	1	1	3	4

- On peut encore noter que treize évacuations de victimes sous terre ont été réalisées sans aucune implication du SSF, c'est-à-dire par d'autres corps constitués (sapeurs-pompiers, gendarmerie, CRS), souvent sans que l'échelon départemental du SSF en soit informé.

## AGRÉMENTS SÉCURITÉ CIVILE 2022

La Direction Nationale du SSF a validé, à partir des demandes d'agréments déposées par les SSF départementaux, cinquante départements agréés et six départements sous couverture au titre de l'affiliation Sécurité Civile, sésame incontournable pour permettre à ces SSF départementaux de se voir intégrés aux dispositifs étatiques de secours locaux.

- Équipes SSF structurées en 2022
- Départements pour lesquels le risque souterrain est couvert par un département voisin
- Départements pour lesquels le risque souterrain est couvert par le national



Mise à Jour : Février 2022

## CONSEILS TECHNIQUES NATIONAUX SSF 2022

La Direction Nationale du SSF s'est réunie mensuellement par visioconférence tout au long de l'année 2022, et le Conseil Technique national du SSF s'est réuni en présentiel au siège de la fédération les 26 et 27 mars (vingt participants), et les 8 et 9 octobre 2022 (vingt-trois participants).

## DIRECTION NATIONALE DU SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

Conformément aux engagements pris par la Direction Nationale du SSF en début de mandature, le Conseil Technique du SSF a validé l'intégration en son sein de Nadir LASSON (SSF 46), Nicolas DESVIGNES (SSF 34), Arnaud BILLOUD (SSF 69) au titre de TRSP (Technicien Référent Spéléo-Plongée)

stagiaires, d'Axel PROVOST (SSF 69) en tant que chargé de mission « Informatique - Administrateur Systèmes », et de Romain ROURE (SSF 69) en tant que chargé de mission « Boutique SSF - Recherche et développement de nouvelles lignes ».

## ACTIVITÉS MARQUANTES 2022

### Congrès UIS 2022

Dans le cadre de ce congrès important en taille (près de deux mille participants), de nombreuses cavités de Savoie, de l'Ain et de Haute-Savoie ont été visitées. En conséquence, un plan d'intervention du SSF a été arrêté en amont de ce congrès entre tous les CTDS des départements concernés. En parallèle, un recouplement a été effectué entre les spéléologues français inscrits au congrès et la liste des sauveteurs opérationnels du SSF. Il est également à noter qu'il n'y a pas eu d'incident significatif lors du Congrès qui ait pu nécessiter l'intervention d'une équipe SSF.

Le SSF s'est également fortement impliqué sur le congrès UIS 2022, en favorisant notamment les échanges et partages à l'international sur la vaste thématique des secours souterrains. Le SSF a animé une session destinée spécifiquement au secours souterrain (Symposium n°16). Dans ce cadre, diverses conférences ont été présentées par le SSF autour de sujets novateurs : grandes tyroliennes, base des accidents SSF, base opérationnelle du SSF, balises de repérage, et nouveau manuel du sauveteur. Des conférences de partenaires étrangers ont été également présentées dans ce symposium. Le SSF a réalisé en Savoie un stage Équipier/Chef d'équipe international adossé à la tenue du congrès. Sur l'espace des stands, le SSF a animé sur toute la durée du congrès une boutique avec possibilité de voir, de se renseigner ou d'acheter vêtements, matériels de communication, écussons / stickers, etc.

### Évolution des textes législatifs sur la reconnaissance des personnes décédées dans l'exercice de missions de sécurité civile

La Loi dite « Matras » n°2021-1520 du 25 novembre 2021 a institué une mention « *Mort pour le service de la République* » qui peut être attribuée à toute personne dont le décès est intervenu dans les conditions fixées par l'article 30 de la loi susvisée.

Conformément aux dispositions du décret d'application du 22 avril 2022, le SSF, via la Fédération Française de Spéléologie, a déposé une demande d'attribution de cette mention à Laurent ROUCHETTE, plongeur-sauveteur du SSF dont le décès accidentel est intervenu en 2018 sur la résurgence de Font-Estramar (66), lors d'une opération de recherche sous réquisition judiciaire.

Le 28 septembre 2022, lors de la première séance de la commission chargée d'émettre un avis pour l'attribution de la mention, neuf dossiers ont été examinés, dont celui présenté par la FFS. À l'issue de cette séance,

la mention « Mort pour le service de la République » a été attribuée à Laurent ROUCHETTE par décision de la Première ministre.

#### **Une première pour le SSF : les visioconférences entre CTN et CTDS-A**

Dans la poursuite des actions de communication de la Direction Nationale du SSF envers les CTDS-A, deux visioconférences ont été proposées à tous les CTDS-A les 29 juin et 14 décembre 2022 en soirée sur des sujets nouveaux pour le SSF. Ces deux réunions ont attiré près de quarante participants chacune avec de nombreux retours positifs sur cette nouvelle formule d'échanges que nous allons donc réitérer vraisemblablement dans l'avenir.

#### **Participation au second Congrès « Subaquatique, Hyperbare et Aérospatiale » à Toulouse**

B. TOURTE (président) et C. CHAPUT (TRSP) ont participé le 17 juin 2022 à ce congrès dont le SSF n'avait jamais encore entendu parler. Ce congrès avec une approche scientifique d'ensemble laisse la parole pour chacun des intervenants avec un temps d'intervention dûment contrôlé. Ce type de congrès, où la thématique « Secours plongée » reste prégnante semble être un outil de valorisation pour chacun des intervenants, en y capitalisant une forte reconnaissance et valorisation pour le travail présenté. Une visite du caisson hyperbare au CHU de Toulouse était incluse dans ce congrès. Des contacts ont été pris pour que le SSF soit représenté dans les interventions du prochain congrès de ce type.

#### **Présentation du SSF lors du forum annuel des cadres nautiques de l'ECASC 2022**

À l'invitation de Jean-Jacques GRENAUD, conseiller technique national plongée de l'ECASC de Valabre, une réunion a permis à E. HALLER (TRSP) de présenter les chiffres d'accident de plongée spéléo sur les quinze dernières années. Cette présentation a suscité un grand intérêt auprès des conseillers techniques plongée sapeurs-pompiers venus de tous les départements de France. Ils ont pu, pour certains, découvrir la richesse des personnes et des spécialités rencontrées dans nos effectifs et plus particulièrement de nos plongeurs, capables d'adapter leur scaphandre aux différentes morphologies des cavités.

#### **Accès au certificat de préposé au tir pour les membres du Spéléo Secours Français**

L'accès à l'examen de certificat de préposé au tir (CPT) s'était durci ces dernières années avec une obligation stricte de certificat médical préalable d'un médecin du travail. Ce document empêchait *de facto* un certain nombre de sauveteurs du SSF d'y avoir accès (retraités, professions libérales ou professions n'ayant pas trait à l'utilisation d'explosifs). La Direction Nationale du SSF a mené pendant presque trois ans des échanges et des discussions avec les divers ministères concernés

(Éducation nationale, Intérieur et Industrie). Ce travail a finalement abouti à la rédaction par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse d'une circulaire levant pour les candidats issus de la FFS l'obligation d'un certificat médical établi par un médecin du travail. Cette circulaire datée du 30 août 2022 a été envoyée à tous les recteurs et rectrices d'académie, ainsi qu'au GRETA. Dès lors, les candidats au CPT issus de la FFS seront tenus de fournir, à titre de formalité équivalente au certificat du médecin de travail :

- Une pièce attestant de leur appartenance au SSF (lettre du CTDS).
- Un certificat médical de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la spéléologie (tel que fourni pour le renouvellement de la licence FFS).

### **Réforme du certificat de préposé au tir**

Le SSF (R. GUINOT (CM Désobstruction) et J-M SALMON (président-adjoint du SSF)) ont participé à Lyon le 28 novembre 2022 aux premiers travaux de la commission interministérielle chargée de la réforme du diplôme du CPT, dont les travaux vont se poursuivre courant 2023. Le SSF est en effet associé grâce à la DGSCGC aux travaux portants sur la refonte du CPT au côté de nombreux autres partenaires institutionnels, avec pour objectif de la part du SSF de faciliter, dans cette nouvelle réforme, l'accessibilité au CPT pour nos personnels SSF.

### **RELATIONS INSTITUTIONNELLES 2022**

#### **Réunion de tous les présidents et responsables d'Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC) avec M. le préfet Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.**

Cette rencontre, qui s'est tenue le 14 mars 2022 au ministère de l'Intérieur, est la seconde de ce type mise en place à l'initiative du directeur de la DGSCGC. Ce temps d'échange fructueux avec le plus haut niveau de nos instances opérationnelles et administratives de Sécurité Civile a permis à chacun de remettre sur la table ses préoccupations premières. On peut noter dans le discours d'accueil prononcé par le directeur, sa satisfaction à voir la délivrance de sept distinctions de Sécurité Civile sur la dernière promotion (trois concernent des sauveteurs opérationnels SSF du Doubs). Il a fait également part de sa satisfaction au regard du travail mené en concertation entre l'État et les Associations Agréées de Sécurité Civile - AASC) dans le cadre de l'élaboration de la loi Matras qui pose des évolutions en matière de Sécurité Civile, notamment avec son article 30, qui ouvre la possibilité pour le Premier ministre d'attribuer la mention « Mort pour le service de la République » à des personnes décédées dans des circonstances exceptionnelles. La mesure ayant pour objet de faire bénéficier aux enfants de la personne décédée, de moins de 21 ans révolus, de la qualité de « pupille de la République ». Cette avancée significative qui fait notamment suite aux demandes du SSF, sera applicable à tous les bénévoles des Associations Agréées de Sécurité Civile.

### **Réunion SSF – DGSCGC**

Comme cela a été instauré depuis plusieurs années, une réunion conjointe entre le SSF représenté par son président et deux CTN et divers cadres de la DGSCGC (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du ministère de l'Intérieur) a eu lieu le 28 juin 2022 sous la coordination de Frédéric Papet (chef de la sous-direction des sapeurs-pompiers – haut fonctionnaire). Cette réunion très attendue a permis au SSF de faire remonter en amont de cette réunion tous les points concernant des dysfonctionnements administratifs sur les relations SSF / corps constitués sur tout le territoire. Sur tous ces points débattus en réunion, le SSF a obtenu des explications et des engagements qui se sont en général traduits dans les faits dans les mois suivant la réunion.

### **Journée d'échange à l'Assemblée Nationale avec les AASC**

Suite à une proposition du député du Var Yannick CHENEVARD, les présidents des différentes Associations Agréées de Sécurité Civile (AASC) se sont réunis au sein de l'Assemblée Nationale le 22 septembre 2022.

Cette réunion avait pour objectif de consulter les associations dans le cadre de l'élaboration d'une proposition de loi en faveur de la reconnaissance du bénévolat de Sécurité Civile. Le SSF a porté, lors de cette réunion, un mémorandum élaboré par la Direction Technique Nationale autour de cinq points spécifiques déclinés pour le SSF : 1) créer un véritable statut du bénévole de Sécurité Civile membre d'une AASC, 2) sauvegarder la place des AASC dans l'organisation de la réponse de Sécurité Civile, 3) assurer le financement des AASC spécialisées, 4) faciliter l'engagement des bénévoles au sein des AASC, et 5) adapter la fiscalité.

### **Conseil National de la Protection Civile (CNPC)**

Le CNPC, association Loi 1901, fédère les partenaires nationaux de la protection civile (Associations Agréées de Sécurité Civile, acteurs publics, groupements professionnels des métiers du secours, organismes de prévention des risques majeurs...). Son objet est de coordonner la réflexion au sein de ses différentes commissions et de transmettre à l'État dont il est l'interlocuteur, les rapports de ces travaux.

La Fédération Française de Spéléologie, *via* le SSF, a présenté un dossier de demande d'adhésion au CNPC au cours de l'année 2022. Cette demande d'adhésion a été acceptée par le conseil d'administration du Conseil National de Protection Civile et le SSF sera invité à participer, dès 2023, aux travaux des commissions du CNPC.

### **Distinctions**

Depuis plusieurs années, le SSF a pris la décision de mettre en valeur ses bénévoles en demandant des distinctions. Samuel PROST (CTN) est chargé de coordonner ces demandes. Le bilan pour 2022 est l'attribution de 5 médailles de la sécurité intérieure, agrafe « Sécurité Civile » échelon bronze : Olivier LANET (SSF 74), Rafael CHEVALIER (SSF 74), Pierre BOURGOIN (SSF 25), Yvan BINOT (SSF 25), Bertrand BLANCHET (SSF 25).

Deux médailles ont également été remises en 2022, lors des 50 ans de la 3SI, à Tristan GODET (SSF 38) et Thierry GUERIN (SSF 38). Cependant, leurs attributions avaient été obtenues par des demandes effectuées à un niveau local en 2020.

## ACTIONS DE FORMATION 2022

### Formations au niveau national :

Les stages proposés au niveau national en 2022 ont fait le plein de stagiaires. On peut ainsi noter les stages suivants :

- **Équipier/Chef d'Équipe** (du 9/10 au 6/11/2022, Lot) : 8 cadres, 23 stagiaires.
- **Assistance aux victimes (ASV)** (du 9 au 13/11/2022, Doubs) : 8 cadres, 20 stagiaires.
- **Conseiller technique** (du 29/10 au 6/11/2022, Lot) : 3 cadres, 9 stagiaires.
- **Transmission** (du 29/10 au 1/11/2022, Lot) : 5 cadres, 13 stagiaires.

### Formations au niveau international :

#### **Stage international Équipier / Chef d'Équipe en Savoie**

Dans le cadre du congrès UIS en Savoie, un stage international Équipier / Chef d'Équipe a eu lieu du 16 au 23 juillet 2022 et a accueilli 17 stagiaires avec une bonne diversité (tchèques, bulgares, allemands, ukrainiens) avec un bon niveau de stage et des stagiaires satisfaits.

#### **Stage secours en Crête**

À la demande de clubs locaux et de la fédération hellénique, ce stage a réuni du 10 au 17 septembre 2022 une quinzaine de participants, sur cette île qui présente un fort potentiel spéléo (potentiel à - 1000 m) et plusieurs équipes françaises qui travaillent dans la zone des – 600 m.

### Formations au niveau départemental :

Sur l'exercice 2022, les différentes structures départementales du SSF ont réalisé de très nombreux stages, mais la précocité de rédaction de ce rapport d'activité ne permet toutefois pas d'en évaluer le volume exact, le travail de dépouillement des demandes d'agrément 2023 venant juste d'être réalisé.

## PROJETS 2023

En termes de structuration de la commission secours de la fédération, l'année 2022 a permis de structurer un noyau dur autour de la direction en place, ainsi qu'une structuration définitive d'un pool de référents sur les aspects transmission. Nous sommes encore à la recherche de nouveaux CTN au sein de la Direction Nationale du SSF afin d'en étoffer la diversité géographique notamment.

En termes de développements techniques, le SSF a commencé en 2022 les tests de validation en conditions réelles des deux prototypes de balises de positionnement légères, qui verront en 2023 vraisemblablement leur aboutissement opérationnel. Sur des niveaux de recherche plus amont, le SSF travaille sur un système de transmission vidéo par fil qui serait compatible avec les appareils de communication SPL05 fabriqués par les bénévoles du SSF.

Comme déjà annoncé, la refonte et l'actualisation du *Manuel du sauveteur SSF* suit son cours. Il devrait voir le jour en 2023, à la suite de retards imputables à la difficulté de redessiner certaines parties techniques nouvelles. Cet ouvrage, troisième de sa série, fera référence en matière de technique secours. Il contribuera comme ses éditions antérieures à faire perdurer une unicité technique sur le territoire et bien au-delà, qui reste un incontournable pour tous les acteurs secours de sorte à être miscibles et plus efficaces en opération.

Enfin, cette année 2023 devrait voir se concrétiser les travaux importants de mutation progressive de l'outil base de données opérationnelle du SSF, afin d'en alléger le fonctionnement et d'en perfectionner l'opérationnalité.